TITRE N° AS1

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2023

ENQUÊTE MODÈLE ÉCONOMIQUE CRÈCHES ET QUALITÉ ACCUEIL ENFANTS - (N° 1110)

Adopté

AMENDEMENT

Nº AS1

présenté par M. Bazin

TITRE

À l'intitulé de la proposition de résolution, supprimer les mots :

« entreprises de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir le périmètre de la commission d'enquête à l'ensemble des crèches, quel que soit leur statut juridique. Il apparaît nécessaire que la représentation nationale puisse bénéficier d'une photographie exhaustive de l'ensemble des modèles économiques de l'offre d'accueil, quel que soit le statut juridique de l'établissement. Cet amendement vise donc à ce que la commission d'enquête puisse étudier l'ensemble du secteur afin de donner tous les outils nécessaires à la bonne compréhension des enjeux auquel il fait face.